



remariage, succession et enfants issus de 2 "lits"

Par **nat64**, le **05/03/2010** à **09:56**

Bonjour,

je suis mariée (régime légal) à un homme qui a une fille issue d'un premier mariage; nous avons ensemble un petit garçon

nous avons chacun des comptes épargnes créés avant ou après notre mariage, mais qui ont continués d'être alimentés pendant notre mariage.

en cas de décès de mon mari, qu'advient-il des comptes qui sont à mon nom? entreront-ils dans la succession. quelle droit aurai-je sur ceux de mon mari? quelle part à chacun des enfants?

nous envisageons également de commencer à nous constituer un patrimoine mobilier. quelles sont les dispositions à prendre afin de protéger au mieux mes intérêts?